

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIA**

NOMBRES DE MEMBRES						
En exercice	Présents	Suffrage exprimés	Date de la convocation	Date d'affichage		
11	09	09	26/03/2026	26/03/2026		
L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LAGENTE, Maire.				VOTES		
				Pour	Contre	Abstention
				9	0	0

L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LAGENTE, Maire.

Présents : Christian LAGENTE, Serge ROUQUET, Marc VIGUIE, Gwennaelle AIME, Roland OLIVET, Martine CAHOURS, Lucas PIVETTA, Séverine CARRAT, Khaled FEZZANI.

Absents excusés : Maryne CORDIER, Marie-Christine MONNOYER

Secrétaire de séance : Marc VIGUIE

**Désignation des représentants à RESEAU 31 – Syndicat Mixte de
l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne**

Annule et remplace pour erreur matérielle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune à Réseau31 pour les compétences suivantes :

- A1. Eau potable - Production
- A2. Eau Potable - Transport et stockage
- A3. Eau potable - Distribution
- B1. Assainissement collectif - Collecte
- B2. Assainissement collectif - Transport
- B3. Assainissement collectif - Traitement

Il est précisé que, conformément à l'article 10.3.B des statuts de Réseau31, les communes sont représentées au sein des commissions territoriales par un nombre de représentants fixé en fonction de leur population

Les commissions territoriales sont organisées sur des périmètres géographiques définis en annexe des statuts de Réseau31. A ce titre, la commune de SAINT-JULIA est rattachée à la commission territoriale 9 - Sud Lauragais

Au sein de ces commissions, les voix des représentants sont pondérées en fonction du nombre de compétences transférées à Réseau31 par la commune.

Ces commissions exercent un rôle important, notamment en élisant les délégués appelés à siéger au Conseil syndical, organe chargé de l'administration de Réseau31.

Conformément à l'article 10.3 des statuts de Réseau31, les représentants sont désignés par leur organe délibérant. Cette désignation est effectuée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il est rappelé que chaque représentant ne peut siéger qu'au titre d'une seule personne publique membre et ne peut, en conséquence, être simultanément désigné pour représenter plusieurs adhérents à Réseau31.

Il appartient au conseil municipal de désigner, selon les modalités précitées, 2 représentants appelés à siéger à la commission territoriale 9 - Sud Lauragais de Réseau31 dès sa mise en place.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de désigner, 2 représentants à la commission territoriale 9 - Sud Lauragais de Réseau31 :

- **Monsieur Lucas PIVETTA**
- **Monsieur Roland OLIVET**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

